



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1060

Tarification des piscines municipales - Tarifs complémentaires à ceux adoptés le 26 mai 2014 applicables au CNR et Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1060 - TARIFICATION DES PISCINES MUNICIPALES - TARIFS COMPLEMENTAIRES A CEUX ADOPTES LE 26 MAI 2014 APPLICABLES AU CNR ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES MUNICIPALES (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La refonte des tarifs publics des piscines municipales a été approuvée par la délibération n° 2014/80 du 26 mai 2014. Aujourd'hui, quelques tarifs complémentaires sont à mettre en place ainsi que quelques modifications des conditions d'application de tarifs existants.

● Tarifs complémentaires applicables en cas d'ouverture partielle du Centre Nautique du Rhône :

La 3<sup>e</sup> tranche des travaux de rénovation du Centre Nautique du Rhône (CNR) s'achèvera dans le courant du printemps 2015 et permettra désormais une ouverture à l'année avec deux configurations possibles :

- accès à l'ensemble des bassins et équipements du Centre Nautique ;
- accès restreint au bassin de 50 m.

Il convient donc de fixer une tarification complémentaire applicable à l'ouverture partielle de l'établissement (accès restreint au bassin de 50 m). Je vous propose d'appliquer les mêmes tarifs que les autres piscines municipales pendant cette ouverture partielle pour les entrées unitaires et les cartes 10 entrées, tout en permettant aux usagers ayant une carte horaire 25h ou 50h de l'utiliser toute l'année. Les autres tarifs du CNR de la délibération n° 2014/80 seront applicables en ouverture totale de l'établissement seulement.

● Modification des conditions d'application des tarifs existants pour le CNR

De plus, je vous propose d'autoriser la vente du tarif « structures et associations à caractère social », au Centre Nautique du Rhône, tarif approuvé par la délibération n° 2014/80 pour les autres piscines.

● Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales concernant le CNR :

Pour les cartes horaires 25h ou 50h, destinées aux usagers du CNR, je vous propose de les soumettre à une pénalité de retrait d'heures en cas d'oubli d'arrêt du décompte temps en sortie :

- pénalité de retrait de 4h lorsque l'établissement est en ouverture totale ;
- pénalité de retrait de 1h15 lorsque l'établissement est en ouverture partielle.

Enfin, s'agissant de la carte famille proposée au CNR, dont le tarif a été approuvé par la délibération n° 2014/80, je vous propose de préciser ses conditions de délivrance au sein du règlement intérieur : cette carte famille ne pourra ainsi être délivrée qu'aux familles composées d'au moins un parent et un enfant de moins de 18 ans.

Ces dispositions seront intégrées au Règlement Intérieur des piscines municipales.

Ces modifications et ajouts de tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 :

**1) Tarifs complémentaires :**

**Centre Nautique du Rhône :**

TARIFS APPLICABLES EN OUVERTURE PARTIELLE (bassin de 50 m) :

Produit vendu	Tarifs	
Entrée unitaire plein tarif	<b>3,40 €</b>	Même tarif que dans les autres piscines municipales conformément à la délibération n° 2014/80 du 26/05/2014
Entrée unitaire tarif réduit	<b>2,60 €</b>	
Entrée gratuite		
Carte 10 entrées	<b>25 €</b>	

**2) Modification des conditions d'application des tarifs existants pour le CNR:**

Produit vendu	Tarifs	
Tarif structures et associations à caractère social	<b>2,00 €</b>	Même tarif que dans les autres piscines municipales conformément à la délibération n° 2014/80 du 26/05/2014

Vu la délibération n° 2014/80 du 26 mai 2014 ;

Vu ledit règlement intérieur ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1- La mise en place de tarifs publics complémentaires pour le CNR et la modification de conditions d'application de tarifs existants pour le CNR applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, sont approuvées.

2- Les recettes seront imputées aux articles 70631 et 70632, fonctions 413 et 414, programme SPEQUIP, opération SPPP.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT